



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boxe américaine

Question écrite n° 70561

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le devenir de la boxe américaine dans notre pays. Cette discipline subit en effet à l'heure actuelle une politique discriminatoire qui risque d'entraîner sa disparition pure et simple du paysage sportif français. Or ne pas reconnaître la Fédération française de boxe américaine en tant que telle et lui refuser l'agrément dont elle a besoin pour exister revient à empêcher ses quelque 4 000 membres de pratiquer normalement leur sport d'élection, notamment en rendant impossible l'organisation de compétitions. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures rapides elle entend prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports informe le parlementaire que les représentants de la Commission nationale de boxe américaine (CNBA) ont été récemment reçus par un membre de son cabinet et ont pu exposer les motifs qui les conduisent à solliciter l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports pour cette discipline. Cette demande ne pourra être étudiée qu'après la publication - prévue dans les semaines qui viennent - des décrets d'application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, relatifs à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives. Par ailleurs, Mme la ministre a la volonté permanente de réunir toutes les familles sportives appartenant à une même discipline, dans un souci fédérateur et pour la rendre plus accessible à l'ensemble des pratiquants ; il en est ainsi pour la boxe américaine. A cette fin, le ministère de la jeunesse et des sports prévoit de réunir toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un accord susceptible d'ouvrir la voie vers l'obtention de l'agrément demandé.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70561

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7210

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 351